1207336404

DATE DEPOT :	2012-08-03
NUMERO DE DEPOT :	2012R073273
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO DIRECT ENERGIE
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2012/05/31
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DELEGATION DE POUVOIR

POWEO
Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 16.391.888 euros
Siège social : Immeuble Artois - 44, rue Washington,
75408 Paris Cedex 08
442 395 448 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MAI 2012

(...)

2. Examen d'un projet de fusion avec Direct Energie et d'un projet de traité de fusion

Le Président expose l'intérêt de fusionner la Société avec la société Direct Energie, société anonyme au capital de 9.844.020 euros dont le siège social est situé 2 B rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 448 472 057.

(...)

Après examen et échange de vues, le conseil, après en avoir délibéré :

(...)

- confirme en tant que de besoin à l'unanimité la plénitude des pouvoirs de Madame Carine Salvy en sa qualité de Directeur général et administrateur de la Société, avec faculté de substitution de toutes personnes aux fins des présentes, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, pour :
 - aménager, en tant que de besoin, le Projet Traité de Fusion sans en modifier les principes essentiels approuvés par le Conseil d'administration, et le signer au nom et pour le compte de la Société ;
 - prendre tout contact au nom de la Société notamment auprès des administrations fiscales, des créanciers et plus généralement de tous cocontractants ;
 - remplir toutes formalités, notamment effectuer le dépôt et la publication du Projet de Traité de Fusion ;
 - signer toutes pièces, actes, documents, élire domicile, constituer avocat, substituer ou déléguer toute ou partie des pouvoirs conférés qui sont énonciatifs et non limitatifs ;
 - signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de Commerce en vue de l'obtention de

- l'attestation de conformité délivrée par le greffe du Tribunal de commerce de Paris prévue aux articles L. 236-29 et R. 236-17 du Code de commerce ; et
- plus généralement, faire ce qui sera utile ou nécessaire, en vue de la conclusion ou de la réalisation de cette fusion.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Madame Carine Salvy
Directeur Général